

<b>Numéro de dossier :</b> 1032640042	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Dollard-des-Ormeaux/Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Présenter une demande au Conseil Municipal afin d'entreprendre la procédure d'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 89-799 de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de modifier les affectations prévues pour certains des secteurs de la partie nord du boulevard Saint-Jean, de certains des secteurs du boulevard des Sources situés au nord du boulevard de Salaberry et pour une partie du secteur attenant aux rues Lake et De Salaberry, le tout tel qu'apparaissant au plan numéro 3 relatif au plan d'affectation du sol faisant partie intégrale du plan d'urbanisme

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**Commentaires**

Vous trouverez ci-joint notre version corrigée du projet de règlement de modification. Ces corrections ne concernent que la forme du règlement.



règlement 89-799-3.( DDO).c



- 6° par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « mixte » bordant l'ouest de la rue Mirabel située à l'intersection sud-ouest de la rue Ernest et de la rue Mirabel par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité;
- 7° par la création d'une aire d'affectation institutionnelle dans un secteur situé au sud de la rue Anselme-Lavigne et des rues Collingwood, Baderwood et Alouette ;
- 8° par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « mixte » et de l'aire d'affectation commerciale à l'est du boulevard St-Jean, dans le secteur situé à proximité des rues Cézanne, Biscaye, Mirabel, etc., par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.

Le tout tel qu'illustré aux plans figurant à l'annexe A du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE A : PLANS MODIFIANT LE FEUILLET 3 RELATIF AU PLAN D'AFFECTION DU SOL